

•
•
•
•
•
•
•



**L'ANRU:
2 ans après**

CRPV 2006
JP DECOURCELLE Coordonnateur du Pole ANRU à la Caisse des Dépôts

•
•
•
•
•
•
•

•
•
•

La CDC dans le dispositif de l'Agence

La poursuite de l'investissement de la CDC dans le Renouvellement Urbain depuis 1998:

- **La CDC partenaire de l'Agence**
 - CDC au CA de l'Agence
 - CDC participe aux CE et RTP et au montage des dossiers
 - CDC signataire des conventions financières
- **L'apport de la CDC**
 - expertise des dossiers
 - soutien à l'ingénierie de projet
 - soutien à l'investissement privé
 - Prêteur des OLS et CL

CRPV 2006

•
•
•
•
•
•
•

Des moyens importants mobilisés sur 5 ans

Nouvelle convention État-CDC pour la période 2004-2008 signée le 24 mai 2004

→ 550 M€ de fonds propres sur 5 ans dont :

- subventions d'ingénierie : 130 M€
- contribution au fonctionnement : 20 M€
- investissements immobiliers : 300 M€
- appui au développement économique et à l'équipement numérique : 100 M€ (40/60)

→ Mobilisation des prêts sur fonds d'épargne

en particulier des enveloppes pluriannuelles dédiées à la politique de la ville (PRU-PPU).

- nouvelle enveloppe de prêts 2006/09 en cours de négociation

L'investissement CDC

- Co-investissement d'intérêt général possible dans :
 - Commerce
 - Bureaux / Activités
 - Logement locatif intermédiaire
 - Accompagnement ZFU
 - Équipement numérique des territoires

Agence Nationale et Rénovation Urbaine

Avancement



Tableau de bord ANRU, fin mars 2006

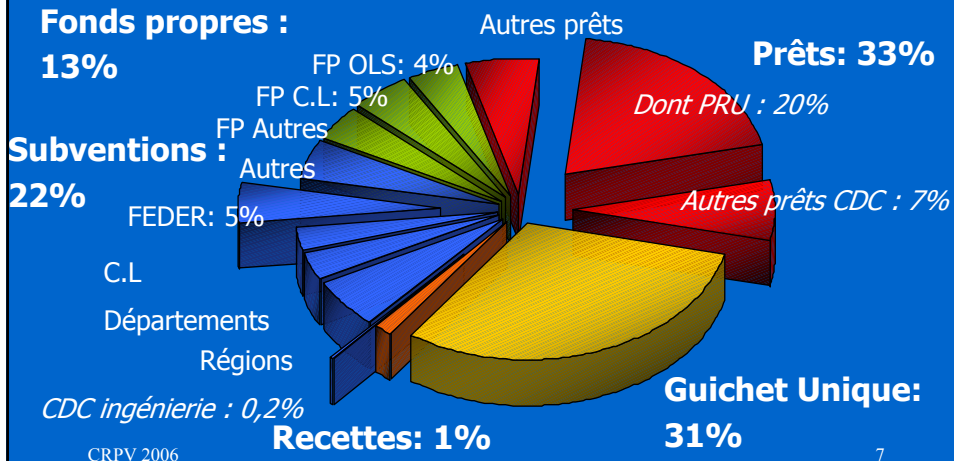
	Nombre	Coût Global M€	Part ANRU M€	% moy. de l'ANRU	% (Base 190 prio.)	% (Base obj. 400 dossiers)
Total des dossiers reçus à l'ANRU		/	/	/	0%	0%
RTP: Dossiers passés	262	27796	/	/	/	66%
Dont ZUS prioritaires	135	/	/	/	71%	/
CE: Dossiers validés	171	19 9 5	6390	32%	/	43%
Dont ZUS prioritaires	117	/	/	/	62%	/
CA: Dossiers approuvés	36	6807	2329	34%	19%	/

106 conventions pluriannuelles signées avec les DR.

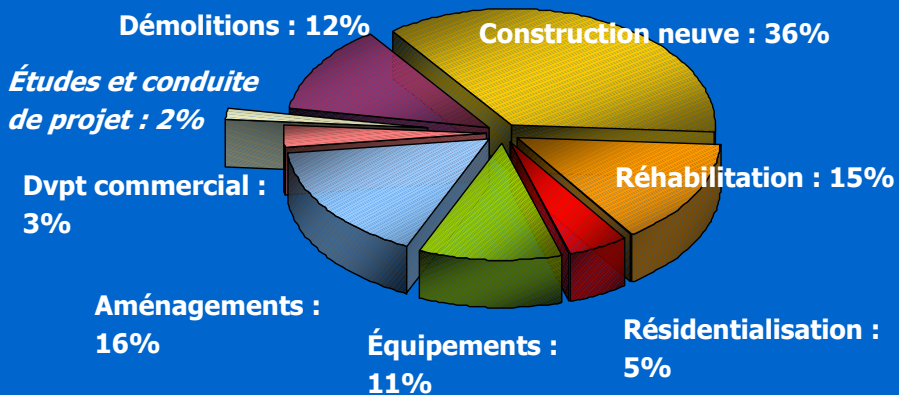
RTP: crédits prévus	78	78%	645	10 250	7 163
CE: Crédits réservés	58	58%	472	7 467	5 358
CE: Crédits engagés sur 2005	15,5	/	/		

Engagement à fin 2005 des crédits CDC : 15.5 M€

Plan de financement type



Répartition des dépenses



Ratios techniques et financiers: au 31/03/2006

	Démolition	Reconstruction	Réhabilitation	Résident.	Aménagemts publics	Equipements publics
<i>Base :125 dossiers validés en CE</i>						
Nombre	78 000	75 000	160 000	167 000	/	/
Cout total en M€	2 136	7 918	1 986	830	2 938	2 238
Cout moy. en K€/lgt	27,5	105,6	12,4	5,0	/	/

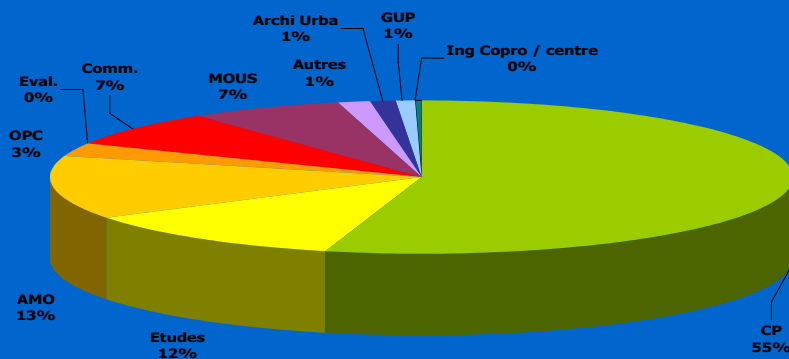
Les préconisations de la CDC :

- **Structurer** l'ingénierie de projet
- **Renforcer** le volet économique des projets/programmes
- Contribuer aux échanges et à la **capitalisation**.

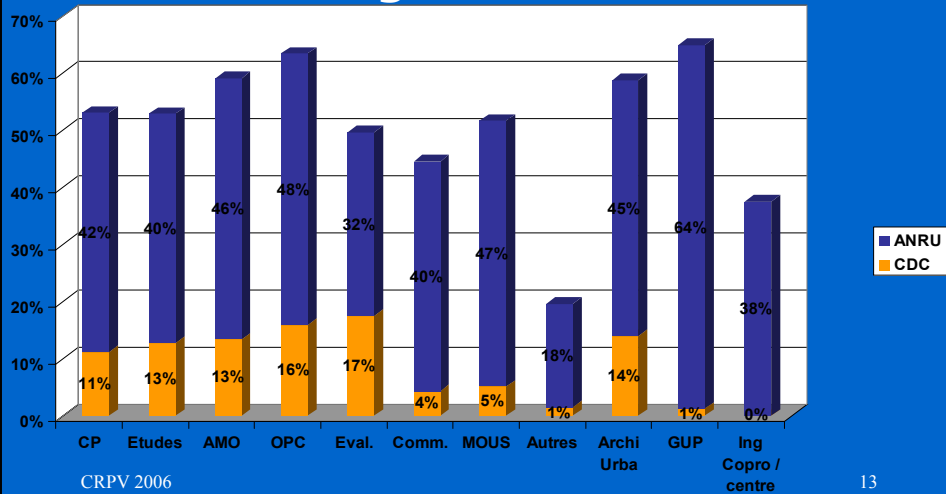
RENFORCER L'INGENIERIE DE PROJET

- Un soutien globalement accru de la CDC à l'ingénierie de projet
=11% en 2004;14 % en 2005
- Des actions plus ciblées sur les missions opérationnelles avec des t° augmentés
 - OPC
 - Études pré-opérationnelles
 - Évaluation
 - Études sur le parc privé
 - Montage des dossiers prioritaires

Le coût de la conduite de projet ANRU: détail des postes



Niveaux des taux de subvention de l'ingénierie ANRU



Les chantiers en cours:



- **OPC URBAIN**
- **VOLET ECONOMIQUE DES PROJETS**
- **EVALUATION**

La question de l'opérationnalité des dossiers ANRU a fait émerger la notion d'OPC urbain

O : Ordonnancement des tâches
P : Pilotage des actions
C : Coordination des acteurs

Terme apparu dans les projets de convention ANRU en mai 2004

« 2-2 Le pilotage opérationnel du projet ordonnancement-pilotage-coordination

Pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage, assurer le bon déroulement et enchaînement de différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener les signataire de la conventions décident de confier le pilotage opérationnel du projet à...

Pourquoi l'OPC urbain ?

- *Recherche d'une plus grande efficacité dans la conduite des projets urbains :*
 - Maîtrise des délais
 - Anticipation/Gestion des risques
- *Réponse à un besoin d'objectivité sur le projet et son avancement.*
 - Soutien à la coordination des acteurs
 - Veille constante sur le projet

Néanmoins avant de réfléchir aux missions OPC urbain, il faut déterminer le montage de l'opération

L 'OPC URBAIN:définition

- Action transversale de coordination des acteurs et de maîtrise et d 'anticipation des risques
- **Ce n 'est pas un outil standardisé mais adapté à chaque contexte et à chaque projet:**
 - ⇒ adaptation à la structure de conduite de projet déjà en place
 - ⇒ déclinaison : d 'un outil de suivi de réalisation physique et financière des opérations à du management global

L 'OPC URBAIN:contenu

- Les principales actions:
 - **Management d 'équipe**: coordination des acteurs, identification de référents, diffusion de l 'information.
 - **Gestion du temps**: définition du chemin critique (phasage des réalisations et des procédures), analyse de l 'avancée du projet, recadrage et définition de scénarii.
 - **Anticipation des dysfonctionnements**: identification des risques et définition de moyens préventifs à mettre en œuvre.

Les chantiers en cours:



Renforcer le volet économique des projets

Pourquoi ?

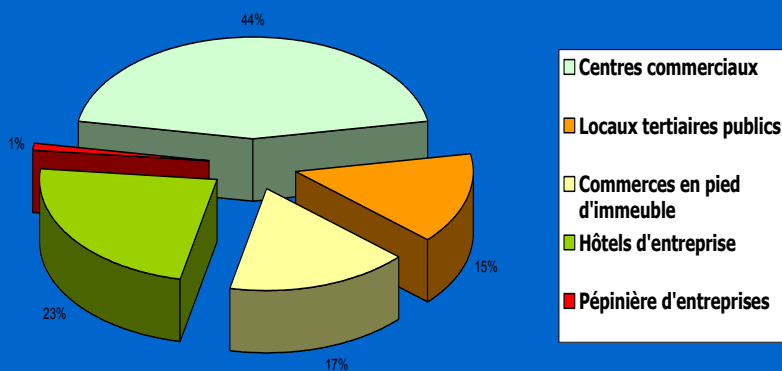
- les opérations à vocation économique ne représentent que 3 % de l'investissement total
- une raison principale : le périmètre des ZUS est hors marché
- Une autre raison : la culture publique prédomine chez les acteurs de la rénovation urbaine (# renouvellement urbain ?)
- Un risque= rénover les ZUS en l'état (pas de diversification urbaine; pas de création d'emplois ,..)
- Cependant des opportunités d'action existent; principalement sur les commerces

Le dispositif actuel:

- **Équipements à « finalité économique »:** l'Agence intervient sous forme d'une participation à la subvention d'équilibre de l'investissement, après que les autres aides et dispositifs existants aient été sollicités.
- **Concerne:** centres commerciaux; immobilier d'entreprise,..
- **La subvention d'équilibre est calculée sur un bilan prévisionnel de l'opération à 15 ans.**

Approche typologique des opérations privées dans les opérations ANRU

Base de dossiers examinés en RTP en 07/05



L 'Analyse du volet économique des projets

Faiblesse actuelle des dossiers ANRU sous l'angle du développement économique

Un guide: document de référence et de méthode à usage interne :

questions incontournables à poser ou susciter lors de l'instruction locale des dossiers.

CREATION

Une fiche: à remplir pour accompagner la fiche navette:

il s'agit de réagir sur le dossier qui va être présenté à l'ANRU.

L 'Analyse du volet économique des projets

La fiche d 'analyse:

A- **CONTEXTE ET STRATEGIE** : 4 questions

B- **LES OPERATIONS PORTANT SUR L'APPAREIL COMMERCIAL** : 5 questions

C- **OFFRE DE LOCAUX LOCATIFS** : 6 questions

D- **OFFRE DE LOCAUX LOCATIFS AVEC SERVICES INTEGRES** : 6 questions

E- **ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES** (en place ou nouvelles) : 4 questions

D- **CONCLUSIONS**



Les chantiers en cours:



**Développer les dispositifs
d'évaluation des
projets/programmes**



Pourquoi ?

L'évaluation est la boussole du projet. Elle sert à :

- rendre des comptes
- mieux répartir les ressources allouées au projet
- réorienter le projet
- former et motiver les acteurs
- L'évaluation n'est pas un contrôle de gestion ni un audit organisationnel. C'est un exercice qui permet d'appréhender de l'extérieur la qualité du projet et ses effets sur le territoire.

Les conditions de l'évaluation

- Porter sur des objets précis
- Se référer à une commande explicite et commune des partenaires ayant initié le projet
- Prendre en compte ses « destinataires finaux », dont les acteurs porteurs d'enjeux pour le projet

La procédure d'évaluation

- **Un projet d'évaluation**, travail préparatoire indispensable
- **Un mandat d'évaluation**, confié à une instance ad hoc ou un opérateur
- **Le cahier des charges de l'évaluation**, fixant les missions de l'opérateur

Actualités

- La prolongation de l'ANRU
 - Déjà 3 ans de plus: jusqu'en 2011
 - **+ 2 ans jusqu'en 2013: accord CIV du 9 mars 2006**
 - 9 Milliards d'€ pour 250 000 démolitions, 250 000 constructions et 400 000 réhabilitations:
 - La RU dans les contrats de Plan Etat /Région:
 - **décision CIACT du 6 mars 2006**
- Un partenariat élargi aux Régions et aux Départements
 - **Validation des premières conventions au CA du 12 avril**

Orientations 2006.....

- *Beaucoup reste à faire:*
- **pour mettre en œuvre les projets**
 - négociation des conventions et passage à l'opérationnel
 - mobilisation des intervenants (matière grise, entreprises, investisseurs)
 - anticiper par le pilotage opérationnel -OPC- et l'évaluation de projet
- **construire les échanges entre partenaires**
 - Valoriser les études
 - Mobiliser les réseaux existants : dont *centres de ressources*
 - Échanger sur les bonnes pratiques